

Linguistische
Arbeiten

LA

Christian Rohrer

Actes du Colloque
franco-allemand
de Linguistique théorique

e muet / e

Niemeyer

1977

LE REMPLACEMENT D'e MUET PAR "è" ET LA MORPHOLOGIE
DES ENCLITIQUES*

B. de Cornulier

Le propos de cette étude est d'illustrer le fonctionnement synchronique de l'analogie dans la phonologie du français, d'abord à propos de l'alternance qu'on observe entre e muet et /ε/ dans "jeter"/ž.te/, "je jette"/ž.žet./ et "jetè-je"/ž.tež./, puis par ce biais à propos de la forme des pronoms enclitiques comme "moi"/mwa/ ou "le"/lö/ dans "donne-moi" ou "rends-le". Auparavant, je discuterai la formulation que François Dell propose de l'alternance d'e muet avec /ε/ dans le cadre d'une étude transformationniste de l'e muet.

I. Discussion de l'analyse de Dell (1973).

Dell (1973, p. 202) propose la règle d'*Ajustement de Schva* suivante:¹

$$(1) \begin{array}{l} \text{a.} \\ \text{b. } \emptyset \rightarrow \varepsilon \\ \text{c.} \end{array} \left/ \begin{array}{l} \text{---} \\ \text{---} \\ \text{---} \end{array} \right. \tilde{C}_1 \left\{ \begin{array}{l} \# \\ C \\ \emptyset [-\text{seg}] \end{array} \right\}$$

qui dérive par (1) a., à partir de /ž.l/ (attesté dans "geler"), la forme /žɛl/ pour "gel"; par (1) b., à partir de /kaš.t+z/ (cf. "cacheter"), la forme /kašet+z/ pour "cachets"; et par (1) c., à partir des formes /ap.l+./ et /ap.l+.ra/ (cf. "appeler"), les formes (apɛl+./ pour "appelle" et /apɛl+.ra/ pour "appellera".²

Cette règle ne s'applique pas à un ./ précédant une limite de mot ou de morphème. Pour s'en tenir au mot, elle ne dérive donc pas, à partir de /ž.t.=ž./, la forme /ž.te=ž./, qu'il faut pourtant produire pour "jetè-je"; à la place, elle produit la forme incorrecte /žet.=ž./. Pour accommoder les

* Je remercie pour leurs remarques Claire Blanche-Benveniste et François Dell.

1 Cette règle indique qu'une voyelle sous-jacente aux e muets, réalisés ou non, est changée en /ε/ lorsqu'elle est suivie d'un C₁ (groupe d'au moins une consonne) lui-même suivi ou d'un # (frontière de mot), ou d'une consonne (C), ou d'un e muet suivi d'une frontière de morphème ou de mot (notée [- seg]). La ligature devant C₁ note l'absence de frontière.

2 Dans cette étude /a/ note indifféremment l'a antérieur de "patte" et l'a postérieur de "pas", parfois distingué par la graphie /a;/./ note l'e instable ou "muet"; les frontières sont notées facultativement.

faits à la règle (1), il faudrait donc proposer³ une règle d'*ajustement* supprimant la frontière de mot ou morphème devant clitique sujet. Après cet ajustement, à partir de /ž.t.ž./ on obtiendrait correctement la forme de "jetè-je" traitée comme un seul mot. Mais ce faisant on présumerait, sans témoignage direct, qu'à l'égard du remplacement par /ε/ le verbe, dans "jetè-je", n'est pas traité comme un mot (alors qu'il l'est visiblement dans "jette-t-il" /ž.εt.til/ (et non *"jete-t-il" /ž.t.til/)). L'analyse proposée ci-dessous dispense d'un tel ajustement.

Inversement, par excès de puissance, la règle (1) transforme à tort "jusques aux cieux" /žusk.z#o/ en "jusquès aux cieux" /žúskez#o/, "Rennes ainsi" /ren.z#ési/ en "Rennès ainsi" /renεz#ési/⁴. Seule la frontière morphémique, dont la ligature " $\sim C_1$ " dans la règle (1) implique l'absence,⁵ évite de transformer à tort "belles amies" /be.l.+z#ami/ en "bellès amies" /be.lε+z#ami/. Cet excès de la règle (1) apparaît avec plus d'évidence dans l'extension que Dell (1973, p. 210) en propose pour remplacer de la même manière /e/ par /ε/ dans les mêmes contextes; en effet par cette extension, on transforme à tort "chez Alfred" /šez#alfred/ en /šεz#alfred/⁶. D'où la nécessité, encore une fois, de

- 3 Dell (p. 252) semble admettre l'idée qu'une règle de rajustement supprime "toute frontière de mot entre le verbe et les clitiques sujet qui lui sont postposés". Cette idée me semble difficilement compatible avec l'intuition qu'il y a liaison dans "vient-elle" aussi bien que dans "prends-en", la liaison devant lier des mots distincts. Cependant, dans le formalisme proposé par Dell, on peut ordonner le rajustement en question après la règle de troncation qui décrit les liaisons.
- 4 Cf. l'alexandrin "Rennes ainsi qu'à moi lui donna la naissance" dans *L'illusion I*, 2 (Corneille, t.I, p.625). Mallarmé s'amuse à traiter la consonne finale de "James" comme une consonne de liaison dans le décasyllabe "Que James est en parfaite santé" (Envois divers, XXXIII, p. 156).
- 5 Cette restriction (notée par la ligature) sert essentiellement, me semble-t-il, à résoudre le cas des consonnes de liaison. Elle peut être également motivée par un contraste comme celui de "re+structurer"/"destruction": l'e du préfixe "re" dans le premier mot est protégé du remplacement par la frontière qui le suit (cf. Dell, p. 211, note 33). Cependant le traitement d'e masculin à l'égard de l'entrave n'est pas réductible à celui d'e féminin (cf. II-F).
- 6 Difficulté notée par Dell p. 209, note 28. Je laisserai de côté, dans cette étude, l'éventuel remplacement de /e/ par /ε/, qui semble en partie distinct du remplacement de /./. D'une part, on observe que /e/ final de mot peut être entravé, comme dans "Le pépé ll'a vu" et "la mémé s'ε sape", où gémination et économie d'e aboutissent à fermer la dernière syllabe de "pépé" ou "mémé" (les prononciations /pepe/ et /meme/ sont alors impossibles); et l'omission du remplacement par /ε/ aboutit à des agrammaticalités bien différentes: la prononciation /penetr/ pour "pénètre" (cf. "pénétrer") est simplement mauvaise alors que /apəl/ ou /apl/ pour "appelle" est inconcevable. Certains locuteurs assurent prononcer /sātez./ pour "chanté-je" (mais c'est peut-être un orthographisme, puisqu'on écrit aussi "chanté-je"; la distinction de /e/ et de /ε/ par les accents aigu et grave est relativement récente; cf. Grevisse, § 78, p. 49). Il me semble donc qu'une règle

avec mon Sr ?

proposer une règle⁷ d'ajustement déplaçant la frontière en cas de liaison, et changeant par exemple /ren.z#ēsi/ en /ren.#zēsi/, /bel.z#ami/ en /bel.#zami/, /šez#alfred/ en še#zalfred/. Mais cette règle d'ajustement poserait plus de problèmes qu'elle n'en résoudrait. Ainsi, 1) l'accent distinctif de Marouzeau⁸ devrait produire le même effet dans ses deux emplois, dans "il est TAmusant, pas Marrant"; or il tend à faire éviter l'enchaînement du /t/ de "est" sur l'initiale de "amusant", soit par solution de continuité comme dans /ilet[?]Amüzã/ (avec coup de glotte /ʔ/), soit par absence même du /t/ comme dans /ileAmüzã/, alors que l'accentuation de la syllabe /MA/ dans /paMARã/ ne pose aucun problème⁹; 2) l'accent expressif de Marouzeau, initial ou déplaçable en seconde syllabe si la première syllabe commence par une voyelle (cf. "terrible" /Tēribl/, "affreux"/aFRÖ/), est indépendant de la jonction: alors qu'on refuse /iledeGÖlas/ pour "il est dégueulasse", on accepte /iletePUvãtabl/ ou /lePUvãtablomdenēž/ pour "il est épouvantable" ou "l'épouvantable homme des neiges"; comme l'accent distinctif, l'accent expressif¹⁰ de Marouzeau suppose donc que la jonction n'altère pas l'identité formelle des mots; 3) une pause¹¹ est possible et naturelle entre les mots dans "bons ... garçons"/bö-garsö/;

- 6 de remplacement de /e/ par /ε/, analogue à un grand nombre de règles d'ouverture en syllabe fermée ou "en syllabe fermable", doit être indépendamment posée; et que compte tenu de l'existence d'une telle règle, on pourrait parler non plus de remplacement de ./ par /ε/, comme ici, mais plutôt de remplacement d'e muet par e moyen, cette dernière notion neutralisant l'opposition entre /e/ et /ε/ (cf., historiquement, la notion d'e mitoyen chez De La Touche, cité par Brunot, tome IV, Première Partie, p. 198).
- 7 Une telle règle est proposée par Dell (1970, p. 68) sous le nom de "Liais"; suivant cette règle, "lorsque dans une séquence de mots M₁ = M₂ le premier est terminé par une consonne, et que le second commence par une voyelle, la consonne finale de M₁ passe à l'initiale de M₂".
- 8 La syllabe accentuée est écrite en capitales. Cf. en particulier Marouzeau (1969, pp.60-61). Marouzeau oppose un accent distinctif, de nature intellectuelle, à un accent expressif, de nature affective. Ces accents sont déterminés à un niveau assez superficiel puisqu'en particulier ils dépendent de l'opposition entre synérèse et diérèse; ainsi "piété" a son deuxième phonème accentué en diérèse dans /PIete/ et son troisième phonème accentué en synérèse dans /PYEte/.
- 9 Simple tendance, car on peut aussi entendre, dans le même sens, /ileTAmüzãpaMARã/; je note par le soulignement l'absence d'arrêt de la voix entre les phonèmes soulignés, émis continûment.
- 10 On verra, plus loin, que l'accent expressif de Marouzeau est sensible à l'opposition entre e féminin et e masculin: on accepte, pour "harcelé", l'accentuation /arSøle/, mais non */aNəri/ pour "ânerie"; ceci confirme le caractère superficiel de cet accent.
- 11 Je prends ici "pause" au sens le plus général de "solution de continuité dans la chaîne parlée" et la note par un tiret (donc opposé au soulignement, cf. note 9). En ce sens un coup de glotte, qu'il précède ou suive une voyelle ou une consonne, peut n'être qu'un des moyens de réaliser une pause surtout à débit rapide, et c'est à tort qu'un signe comme /ʔ/ peut suggérer qu'il s'agit là d'une sorte de phonème. Lorsqu'un élément non-syllabique est suivi sans pause d'un élément syllabique comme dans "l'habit" /labi/, il se syllabe forcément avec lui quelque soit le contexte antérieur ("enchaînement").

1.-cf Maria article accent (SI) dico de Port et de Rho 1975 p 29

elle est encore possible, mais moins naturelle (ou ressemblant plus à un accident de diction) dans "bon...zamis"/bɔ̃-zami/, "en...nInde"/ã-nãd/¹²;

4) si un coup de glotte démarcatif est à la rigueur possible après variante de jonction comme dans "cet...idiot"/setʔidyo/, "cet...émoussement"/setʔemusnã/ (Malécot 1975), comme on vient de le voir ci-dessus, cette solution de continuité est tout à fait impossible dans "un grand t...imide"/ëgrãtʔimid/, "des c...onneries"/dekʔɔ̃nri/¹³; ainsi même sur le simple plan de la continuité phonétique, il apparaît que la consonne de jonction n'appartient pas purement et simplement au mot qu'elle précède. Enfin l'ajustement de liaison ne refléterait qu'inexactement la fonction essentielle de la jonction en général: la cohérence phonétique de mots¹⁴ distincts, mais syntaxiquement cohérents, dans une *syllabe mitoyenne* de jonction. Dans l'analyse proposée ici, c'est précisément par cette fonction qu'on expliquera le maintien de l'e muet dans "jusques aux cieus" ou "belles amies", en formulant la règle de remplacement par /ɛ/ d'une manière appropriée.

Dans le cadre de la description transformationniste où elle s'insère, la règle (1) a une autre caractéristique dont on s'écartera ici: elle est sensible à la présence de "phonèmes abstraits" n'ayant pas de représentation phonétique. Ainsi la faire opérer, comme on l'a vu à propos de (1) b., pour tirer (kaʃɛt+z/ de /kaʃ.t+z/ alors que le mot "cachets" se prononce (hors liaison) /kaʃɛ/, c'est la supposer sensible à une consonne, le /t/, qui ne sonne en aucun cas. Il est vrai qu'on peut se demander¹⁵ comment dans un vers où on ferait "toutes les liaisons", on prononcerait la suite "caquet éhonté": il me

12 Cette coupure à gauche de la syllabe de jonction est sensible à la présence d'un e féminin. Ainsi les locuteurs qui peuvent utiliser l'e dans /bɛlɔ̃zami/ pour "belles amies", et disent devant pause /sɔ̃bɛl-/ et non /sɔ̃bɛlɔ/ pour "sont belles ...", disent sans doute moins facilement /bɛlɔ̃-zami/, où le rendement de l'e serait faible. D'autre part, moins la liaison est syntaxiquement justifiée et plus cette coupure est choquante; ainsi le vers octosyllabe "Qu'ils sont pâles, a-t-on dit" (Déroulède, "Chanson", p. 112) ne peut se prononcer /kilsɔ̃palɔ-zatɔ̃di/; ni l'alexandrin "Belles, et toutes deux joyeuses, ô douceur" (Hugo, *Contemplations*, "Mes deux filles", p. 7), bɛlɔ̃-zetutɔ̃dɔ̃ʒwayɔ̃zɔ̃-zoduscœr/.

13 Cette coupure démarcative rompant la syllabe de jonction est sensible à la présence d'un e féminin: alors qu'on accepte ou tolère /nuvɛl-ëvite/ pour "nouvel ...invité", /ʒwayɔ̃z-ami/ pour "joyeux ... ami", la coupure /ʒwayɔ̃z-z-ami/ pour "joyeuses ... amies" est intolérable.

14 Plus exactement la jonction unit un mot à un syntagme qui le suit (lequel syntagme commence forcément par un mot); ainsi dans "S'il pleut, sors", l'élision unit la conjonction /s/ non pas au pronom /il/, avec lequel elle n'a aucun rapport syntaxique, mais à la proposition /ilplø/ qu'elle introduit globalement; il en va de même dans "l'immense voûte", "j'en parlerai", etc. C'est ce dont la règle de troncation rend naturellement compte chez Dell comme chez Schane.

15 Suivant une suggestion orale de Dell.

1 cf. Marie *ibid.* p. 32 n°1, [tout - ? autrement]

semble clair que la prononciation /kakote^ote/ est absolument exclue: le /ε/ du mot "caquet" est en quelque sorte chose acquise et indépendante du statut de la consonne qui suit (ici consonne de jonction)¹⁶; on renoncera donc à intégrer à la description phonologique du français telles régularités morphologiques qui reflètent plutôt un acquis historique; il y a en effet lieu de croire que la règle de remplacement d'e muet par /ε/ a, toutes transpositions nécessaires faites, plusieurs siècles d'existence en français et que par suite elle peut avoir des effets que la stricte phonologie synchronique n'explique pas.

II. Propriétés phonétiques d'e féminin

A) *Définition provisoire d'e féminin*¹⁷ *phonétique*: supposons, pour la commodité de l'exposé, qu'il existe en français un accent "syntagmatique" frappant la dernière voyelle pleine des mots qui contiennent une voyelle pleine (non e muet) et des "groupes accentuels" (ou "mots phonologiques") constitués par un mot servant d'appui et les mots clitiques qui lui sont associés ("je le dis", "de la journée", "ce chien-là"). Alors on peut définir e féminin comme un e muet post-accentuel. Ainsi dans le mot "fenêtre" le premier e est masculin parce qu'il précède l'accent et le second, féminin parce qu'il le suit. Dans le groupe accentuel "le dis-je", le premier e est masculin et le second, féminin. Dans la suite "elle, elle vient", la seconde occurrence de "elle" est clitique et le groupe "elle vient" est un groupe accentuel; l'e qui s'y trouve post-accentuel relativement au pronom /e.l./ pourrait être considéré comme antérieur à l'accent relativement au groupe entier /e.l.vyẽ/; on le considérera ici comme féminin, entendant que pour qu'un e soit féminin, il suffit qu'il soit post-accentuel au sein de la plus petite unité accentuelle à laquelle il appartient¹⁸.

Nous admettrons par commodité que dans certains cas un constituant de mot peut être une unité accentuelle, et que c'est en particulier le cas devant les suffixes "ment", "rie", ou de futur qu'on a dans "calmement", "laiterie", "parlera"; l'e muet qui les précède dans ces exemples est alors féminin, étant post-accentuel au sein du radical.

Pour juger si un e est féminin, il faut donc d'abord s'assurer si c'est un

16 Cf. "caqueter" avec e muet. De même s'il faut reconnaître un e muet sous-jacent en finale d'infinitif dans "aller" analysé en /al+ə+r/, on notera la prononciation /alərapari/, et non */alərapəri/ pour "aller à Paris", en vers, et /fetil/, et non */f.til/ pour "fait-il".

17 On appelle parfois "e féminin" l'e muet en général (ainsi F. Brunot, tome IV, Première partie, p. 190sv.), peut-être d'après le rôle d'e muet dans la morphologie des adjectifs féminins.

18 Il est vrai que supposant un accent dans "elle" en position clitique, on renonce à définir les clitiques comme simplement sans accent.

véritable e muet. Ainsi l'e serait féminin dans "vois-le" si c'était un e muet; mais il ne vérifie pas les propriétés caractéristiques de l'e muet, étant obligatoirement réalisé indépendamment des besoins de la syllabation et recevant l'accent du groupe comme n'importe quelle voyelle pleine (on reviendra, d'ailleurs, sur son statut morphologique).¹⁹

B) *Statut rythmique d'e féminin*: un /ə/ réalisant un e féminin ne peut précéder une coupe rythmique; ainsi le vers dodécasyllabe "Plus qu'un peuple, plus qu'un astre, plus que les îles" ne peut se lire comme un vers ternaire de rythme (4 = 4 = 4); de même il ne peut précéder une coupe métrique (césure ou fin de vers): ainsi l'e de "îles", s'il est réalisé dans le vers cité, est tenu pour "surnuméraire" (le vers compte douze, et non treize syllabes métriques), et on n'admet pas de césure classique dans "Je viens dans son temple + supplier l'Eternel". Au contraire l'e féminin peut suivre une coupe rythmique, comme dans "Plus que les peuples, plus que l'astre, plus que l'île" (Hugo) ou "Contre le marbre vainement de Baudelaire" (Mallarmé). Par ces propriétés l'e féminin se distingue nettement, dans la versification ou la chanson, de l'e muet masculin.

C) *Accent syntagmatique et e féminin*: on aurait pu définir l'e muet comme féminin pour une unité possédant une voyelle pleine lorsqu'il est la dernière voyelle de cette unité; et d'autre part poser que l'accent syntagmatique, tendant à avoir une position terminale, frappe la voyelle pleine la plus proche de la fin de l'unité accentuelle s'il s'en trouve une. Sous cette définition, il apparaîtrait que c'est une propriété de l'e féminin que de ne pas pouvoir recevoir l'accent syntagmatique, et cette observation se rangerait naturellement avec celle qui suit.

D) *Accent expressif et e féminin*: alors que l'accent expressif de Marouzeau peut frapper un e muet comme dans "petit"/Pəti/, "gredin"/GRədɛ̃/, "requin"

19 Pour nombre de linguistes se réclamant de "la prononciation réelle", il paraît évident, au vu des plus simples exemples, que l'e féminin dont on parle ici n'existe tout simplement pas. Ainsi pour le *Dictionnaire du Français Contemporain* de Dubois, "cet", "cette" et "sept" ont une prononciation unique et identique /sɛt/. Dans le *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel* de A. Martinet et H. Walter, le même résultat est supposé garanti par une enquête faite auprès de dix-sept informateurs: pour ses auteurs l'e féminin n'a cours qu'en "diction poétique" (p. 24). Cependant l'existence phonologique de l'e muet en général et féminin en particulier est abondamment illustrée par d'assez nombreuses études précises dont celle de Dell (en particulier pp. 177sv.). Dans mon usage s'opposent clairement "quelle hâche" et "quel H" (dans "quel H muet" où l'adjectif "muet" garantit le genre masculin), la première expression seule acceptant la réalisation /kɛlɔaʃ/ (cf. Dell p. 186). Plus généralement, mais toujours sur le plan de la simple observation directe, on sait que la scansion d'insistance permet même, dans le Nord de la France, d'utiliser l'e muet à un faible degré de rendement, permettant d'opposer par exemple "cette rue" /sɛ-tə-rü/ à "sept rues" qui n'admet pas la même scansion. Si l'e féminin n'existait pas, encore faudrait-il noter son "absence" lorsqu'elle donne lieu à l'alternance avec /ɛ/.

x /Rokē/, il ne peut pas remonter sur l'e terminal quand la première syllabe commence par une voyelle dans "une honte", "âne", qu'il faut accentuer /ünəŋtə/, /An./ et non */ünəŋtə/, */aŋə/. De même, alors qu'il peut remonter sur la seconde syllabe dans "échevelé"/ešəvələ/, où l'e est muet, il ne peut le faire dans "ânerie"/An.ri/ (et non */aŋəri/) où l'e est féminin. L'e féminin semble donc ne pas pouvoir recevoir l'accent expressif; compte tenu de ce qui précède on peut le soupçonner de ne pas pouvoir recevoir l'accent en général.

E) *Non-séparabilité d'e féminin*: une syllabe féminine (c.à d. ayant pour voyelle un e féminin) ne peut pas, par définition, initier un groupe accentuel; or une telle syllabe ne peut pas être séparée par une pause de la syllabe qui la précède (non-séparabilité à gauche). Ainsi une pause est encore moins acceptable dans "dis- ...je tristement" /di-žətristəmā/ ou "dis- ...j(e) aussitôt" /di-žosito/ que dans "dis-...lui" /di-lwi/ ou "dis-...le"/di-lö/; c'est d'autre part une règle en bonne typographie, que de ne pas séparer à l'alinéa une suite comme "chai-/ses", alors même qu'on accepte la coupure "mai-/son"; enfin cette contrainte se manifeste dans la métrique classique, où elle interdit qu'un vers admette une césure du type: "Oui, je viens dans son tem + ple prier l'éternel" (en dépit de ce que cette coupe se prêterait bien à un rythme (6 = 6), et de ce que le débordement de la syllabe féminine sur la coupe ne produit aucun effet sensible d'enjambement).

F) *Contrainte de non-fermeture des syllabes féminines*: en général, une syllabe féminine ne peut pas être fermée; d'où l'inacceptabilité, dans le bon usage, de "il mange le loup"/imāzəllu/, "arrière-neveu" /aryerənvö/, "cette petite" /setəptit/, "faire le con"/færəlkö/, où l'économie de l'e muet qui suit est impossible parce qu'elle aboutirait à entraver un e féminin; de même l'inacceptabilité de la forme pronominale gémignée /ll/ dans "Pierre ll'a vu" /pyerəllavü/, "Elle ll'a vu" /eləllavü/, contrastant avec l'acceptabilité de "Guy ll'a vu"/gillavü/, "E(lle) ll'a vu"/ɛllavü/ et "je ll'ai vu"/zəlləvü/ (où le pronom gémigné suit un e muet), découle de ce que la gémination aboutit forcément à entraver la voyelle qui précède; de même on observe que le coup de glotte démarcatif évoqué au § I, tolérable après variante de jonction dans "cet...idiot" /set?idiyo/, "ces...émoussements" /sez?emusmä/, est absolument inacceptable dans "belles...idiotes" /bələz?idiyo/, et l'est tout aussi bien, malgré la faveur de la syntaxe, dans un vers comme "Belles et toutes deux joyeuses, ô douceur", où la prononciation /žwayözəz?odusœr/ est exclue. 2

Il y a lieu de croire, suivant l'idée de Martinon, que dans les dialectes où

OK, par faute "alle" car [-ptitsəlp]; les compléments de ce de e justifié.

on accepte apparemment l'entrave d'e féminin comme dans /fɛrəl̥k̥/ pour "faire le con" ou /prãdəl̥trɛ̃/ pour "prendre le train", le /ə/ apparent ne réalise pas le droit d'e de "faire" ou de "prendre", mais est un e épenthétique initial, parfois attesté après pause comme dans /-əl̥k̥/, /-əl̥trɛ̃/ pour "le con", "le train"²⁰; ces exemples ne mettent donc pas en question la contrainte de non-fermeture.

Echappent vraiment à cette contrainte, par contre, des exemples comme /irãtrɛl̥swar/ pour "il rentre le soir", /ãtrɛtnir/ pour "entre-ténir", "Cléo-pâtre ll'ennue" /kleɔpatrɛllãwi/, "le baigne ll'attire" /lɔbãnyɛllatir/, pour autant qu'on les accepte²¹. Suivant une idée de Martinon²², on peut dire que l'e féminin y accepte l'entrave dans la mesure où il est "soutenu" par le groupe consonantique qui le précède, à savoir /tr/, ou /ny/ dans ces exemples. Dans les termes de l'analyse que j'ai proposée dans "Le droit d'e", ceci revient à dire que la réalisation d'un e féminin doit aider à syllaber la consonne qui l'appuie, donc l'unité à laquelle il appartient, et que, du moment que cette fonction est effectuée, rien n'empêche qu'accessoirement il ne serve d'appui à un groupe consonantique ultérieur²³: un e soutenu est un e justifié²⁴. La contrainte de non-fermeture et ses exceptions expriment simplement le besoin général de justification de l'usage du droit d'e.

20 Martinon, p. 176, note 1, cite comme populaires les prononciations "car ej'dis", "bec ed gaz" et même en tête de phrase "ej'dis pas"; voir aussi p. 168, note 1. On notera que dans la prononciation "prendre le train" pour "prendre le train", l'absence du /r/ final de "prendre" semble confirmer l'absence de l'e féminin qui le soutiendrait, s'il est vrai que l'e final préserve la consonne qui le précède.

21 Dans un usage où on refuserait l'e épenthétique évoqué en note précédente, naturellement. Damourette et Pichon, tome VI, pp. 306-307, citent en particulier des exemples contenant les suites "oncle ll'a" et "je ll'ai".

22 Martinon, p. 172: dans "s'entre-régarder", "l'e est soutenu par le groupe tr"; je suppose ici la prononciation [ny] pour "gn".

23 Si l'analyse proposée ici est juste, dans un parler où le rendement d'e peut être faible et où on admet par exemple /vatel̥-/ pour "va-t-elle" et où la gémiation du pronom /l/ a cours, la gémiation doit tendre à être plausible dans "elle ll'a vu".

24 Dans la mesure où des mots ou expressions sont syntaxiquement liés, ils tendent à être syllabés d'un bloc, comme une unité. C'est sous l'effet de cette pression de coarticulation que l'e féminin est (syntaxiquement) pleinement justifié dans "elle hue", "une honte", et pas du tout justifié (syntaxiquement) dans "Proteste-t-elle? Hue-t-elle?" ou "Il n'en a bu qu'ung. Honte à lui" (dans un parler où "huer" et "honte" ont la propriété de séparation syllabique et où on ne réalise pas l'e de "elle" devant pause). La pression de coarticulation ne dépend pas seulement de la cohérence syntaxique et peut être augmentée par la rapidité du débit, ou systématiquement à l'intérieur du vers, etc. Sur le maintien d'e féminin et son conditionnement syntaxique, cf. l'étude de Dell dans le présent volume.

107
127
151

Il est clair qu'e muet masculin peut être entravé comme dans "je ll'ai vu" /žəlləvü/, "genévois" /žənvwa/ ou "resembler" /rəsəmle/. Il est vrai qu'en général, il semble que l'entrave d'e masculin soit toujours évitable; ainsi dans les exemples cités, il suffit d'éviter la variante gémignée ou d'utiliser le droit d'e suivant comme dans /žəlevü/, /žənəvwa/ ou /rəsəmle/ pour éviter l'entrave d'e masculin. Au vu de ces possibilités, on pourrait suggérer la contrainte suivante (en termes assez vagues): l'entrave d'e masculin est toujours évitable (e masculin peut toujours ne pas être en syllabe fermée). Mais cette contrainte n'exprimerait pas, comme celle de non-fermeture, une simple observation directe; et d'autre part, il serait délicat de la définir assez exactement pour qu'elle rende compte de la possibilité qu'existent des mots comme "re-structurer", voire "re-pneufier"²⁵.

G) *Remarque*: on s'en tient ici, autant que possible, à une conception "superficielle", phonétique, de la syllabe et à des faits synchroniques. On rencontrerait vite, autrement, des foules d'exceptions. Ainsi la contrainte de non-fermeture d'e féminin non-justifié ne s'applique à aucun de ces phonèmes "abstraites" qu'une règle d'"effacement" empêche de sonner; par exemple si "pâles zozos" /paləzozo/ dérivait de /paləz#zozoz/, l'e féminin s'y trouverait en syllabe fermée (à supposer une syllabation sous-jacente). Dans la mesure où la règle de remplacement de /./ par /ε/ peut apparaître comme une conséquence de la contrainte de non-fermeture (dans la formulation qu'on en donnera), ceci tend à confirmer l'idée que la règle est insensible à ce qu'on appelle les "phonèmes abstraits", s'ils existent.

III. Remplacement d'e féminin entravable dans le mot

A) *Définition d'e féminin phonologique*²⁶: /./ est féminin pour une suite de phonèmes s'il n'est séparé de la fin de cette suite par aucun phonème voyelle (vraie voyelle). Exemples: dans les suites /ž./, /ž.l/, /lün./, /rap.l/, l'e muet est féminin parce qu'il n'est séparé de la fin de la suite que par une consonne ou rien; dans /ž.n.v./ les trois e sont féminins parce que la seule "voyelle" qui éventuellement sépare les deux premiers de la fin est /./; dans /ž.nəv./ le dernier /./ est féminin, mais le premier, séparé de la fin

25 Sur le maintien d'e muet dans "restructurer" voir la note 5 ici, et Dell, p. 211, note 33. Selon Dell, c'est la présence d'une frontière de morphème, exclue par la ligature dans sa règle, qui évite l'application de (1) b. dans ce cas.

26 Tel qu'il est défini ici, l'e féminin (phonologiquement) n'est pas une simple transposition de l'e féminin phonétique, défini plus haut, sur le plan phonologique; cependant tous les e féminins phonétiques réalisent des e féminins phonologiques. Je n'ai d'ailleurs esquissé une vague définition d'"e féminin phonétique" qu'afin de faire ressortir quelques faits touchant la syllabation d'e muet en certaines positions.

par /ε/, est masculin. Une voyelle pleine est masculine. Englobant e muet sous la notion de voyelle au sens large, on peut donc aussi bien poser qu'une voyelle (au sens large) est masculine pour une suite si et seulement si c'est une voyelle pleine ou si elle précède une voyelle masculine. Contrairement à la définition posée dans II-A), cette définition conduit à considérer les e muets de /ž./ ou /ž.n.v./ comme féminins.

Supposons que le mot "Genève" /ž.nεv./ soit dérivé d'une suite /ž.n.v./ par substitution d'un /ε/ au second ./; avant cette substitution, il y a donc trois e féminins; après, il n'y en a qu'un, le second ayant disparu et le premier étant devenu masculin puisqu'il précède la voyelle pleine /ε/. L'e devenu masculin a les propriétés de l'e masculin phonétique et peut, en particulier, recevoir l'accent distinctif de Marouzeau ("Genève, pas Lausanne!" /ž̌nεvpaLOzan/).

B) *Définition de "voyelle entravable"*: une voyelle (au sens large) est entravable dans une suite si cette suite admet une réalisation contenant une syllabe dans laquelle une réalisation syllabique de cette voyelle est suivie d'une réalisation non-syllabique d'une consonne de cette suite²⁷. Ainsi dans le mot "âne", /an./, à lui supposer les deux réalisations /anə/ et /an/, le ./ n'est pas entravable puisqu'en aucun cas il ne peut être suivi d'une consonne du même mot (étant terminal); dans la première réalisation, à supposer la syllabation /a|nə/, le /a/ n'est pas entravé par le mot, le /n/ s'enchaînant à la réalisation d'e; mais il l'est dans la seconde, par exemple devant pause (/an|-/); par définition le /a/ de "âne"/an./ est entravable (pour ce mot). Pour les mêmes raisons, le /ε/ et le ./ terminal de "Genève"/ž.nεv./ sont respectivement entravable et non-entravable (pour ce mot); le premier ./ ne peut se réaliser que dans la suite /ž̌nεv./, où il ne pourrait être entravé que si l'insertion d'une pause ou rupture après le /n/ comme dans /ž̌n-εv./ était acceptable, ce qui n'est pas le cas; il n'est donc pas entravable pour ce mot.

C) *Contrainte de non-entravabilité des voyelles féminines*: un mot français ne contient pas de voyelle féminine entravable. Cette contrainte, pour autant qu'elle soit assez précisément formulée ici, paraît absolue et on peut à peine

²⁷ Ceci revient à dire qu'une voyelle est entravable pour une suite si elle peut appartenir à une syllabe fermée dont elle est l'élément syllabique et dont l'élément suivant appartient à la suite. On peut encore dire qu'elle peut appartenir à une syllabe fermée de la suite, ou, par raccourci un peu inexact, qu'elle est en "syllabe fermable". On sait que traditionnellement on appelle "entravée" une voyelle qui se trouve en syllabe fermée. Le rôle du concept de syllabe fermée est traditionnellement reconnu dans l'alternance d'e muet avec /ε/, et je ne propose ici qu'un affinement de cette intuition.

met, mais
pour morphème?
H. "Genève" de
cf. n. 29.

lui imaginer des exceptions. Même un nom d'emprunt ou de lessive ne saurait avoir une forme du genre de /twal.t/ et admettant, indépendamment du contexte, les formes /twalət/ et /twalt/ comme variantes selon l'usage ou l'économie du droit d'e.

Il apparaît d'abord que la contrainte de non-entravabilité empêche en français l'existence de mots terminés par une suite /.C₁/, comme celui qu'on vient de citer, ou /ž.l/, qui serait pourtant très bon pour "gel" /žɛl/ en face de "geler" /ž.le/. En effet, devant pause par exemple, l'e muet féminin terminal serait entravé s'il était réalisé. Par suite, sont également exclus du français les mots se terminant par une suite /.C₁./, où l'économie du second ./ nous ramènerait au cas précédent. Et ainsi de suite: les deux premiers ./ d'un mot de forme /ž.n.v./ seraient féminins et entravables. Il suit qu'un e féminin est forcément terminal dans un mot, puisqu'on a supposé par définition qu'un e suivi d'une vraie voyelle n'était pas féminin, et que, comme on le sait par ailleurs, un ./ est toujours précédé d'une consonne (un mot ne peut se terminer par la suite /../). L'effet immédiat de la contrainte de non-entravabilité est que des deux dernières voyelles d'un mot, l'une au moins doit être une voyelle pleine.

A s'en tenir à ces remarques on pourrait conclure que les mots du type "jusques", "Rennes" ou "belles" dans "jusques aux cieux" /žüskəzösyö/, "Rennes ainsi" /renəzəsi/ ou "belles amies" /beləzami/, font exception à la contrainte, le ./ féminin y apparaissant suivi d'une consonne. Il n'en est rien, si on tient compte de ce que dans toutes ces exceptions apparentes la consonne problématique est une consonne de jonction; comme telle, elle n'est censée apparaître qu'au contact immédiat d'un mot jonctif auquel elle s'enchaîne syllabiquement, dans une syllabe mitoyenne. La voyelle qui la précède n'est donc pas entravable dans le mot. On doit donc nuancer les remarques précédentes, en précisant qu'un mot français ne peut se terminer par une suite /.C₁/ ou /.C₁./ que si /C₁/ est une consonne de jonction (ceci exclut, en fait, les finales /.C₁./).²⁸

Il semble que, toutes transpositions faites, on puisse dire que la contrainte de non-entravabilité soit à l'oeuvre en français depuis plusieurs siècles. Diverses sortes d'ajustement ont contribué à y satisfaire (par exemple la chute de voyelle dans "angele" > "angle" > "ange"). L'un qui fonctionne

²⁸ Une variante de jonction se termine toujours par une (semi)consonne sans droit d'e; c'est le cas en particulier pour /ž/, /l/, /t/, dans "j'ai", "je l'ai", "je t'ai".

encore d'une manière systématique et synchronique est la règle de remplacement qui suit.

D) Remplacement de /./ féminin entravable par /ε/ dans le mot:

le dernier /./ féminin entravable d'un mot est remplacé par /ε/.

On peut donc supposer une forme sous-jacente /ž.n.v./, contenant deux /./ féminins entravables, qui devient /ž.n.v.ε./ par remplacement du second; une fois ce remplacement opéré, le premier /./ devenant masculin, la contrainte de non-entravabilité est respectée, et la forme produite n'est plus sujette à la règle de remplacement: le mot "genève" est bien formé. De même on peut supposer la forme /ž.l/ sous-jacente au mot "gel", la règle de remplacement produisant la forme /ž.ε.l/. Les consonnes de liaison, dans "jusques", "Rennes", "belles", ne donnent pas lieu à remplacement parce qu'elles n'entraînent pas l'entravabilité du /./ qui les précède. Pour savoir exactement quand le remplacement opère, on doit donc non seulement connaître la forme phonologique du mot, mais savoir si cette forme est jonctive ou non.

La règle de remplacement rend directement compte des alternances du type "Genève" / "genevois" (/ž.n.v.ε./, /ž.n.v.wa/), "geler" / "gèle" / "gel" (/ž.le./, /ž.ε.l./, /ž.ε.l/), "chandelle" / "chandelier" (/sä.ε.l./, /sä.d.lye/), "faites", "faire", "faisons", "fesable", "fera".²⁹

α IV Remplacement d'e féminin entravable dans le mot phonologique

A) Contrainte de non-entravabilité dans le mot phonologique:

un mot phonologique (au sens II-A) ne contient pas de voyelle féminine et entravable pour lui-même.

On a déjà noté qu'un pronom comme "je", masculin pour le mot phonologique

29 Hors des formes du type "ferai", "ferais", on sait que l'"orthographe" étend le remplacement par /ε/ dans "faisons", "faisant", "faisable" même là où le bon usage oral ne l'a pas reçu. Par ailleurs, on notera que la contrainte de non-entravabilité affecte même des e justifiés, et qu'ainsi on ne saurait concevoir une forme /putr.l./ pour "poutrelle", ni /tabl.t./ pour "tablette", malgré le témoignage de /tabl.tye/ "tabletier", dérivé de "tablette"; suivant le même principe, le remplacement doit opérer dans "contré-je" (et non *"contre-je") et "pénétré-je" (et non *"pénètre-je"); cf. § IV-B. Sur ce point, toutes transpositions faites, la contrainte phonologique de non-entravabilité est donc plus puissante que la contrainte phonétique de non-entrave d'e féminin. On pourrait également estimer que l'e féminin qu'il faut supposer pour expliquer "crée-je" (si on accepte cette forme) n'est pas entravable, puisqu'il n'est tout simplement pas réalisable, le droit d'e étant radicalement inutilisable (s'il existe) après voyelle; quoiqu'il en soit la présente analyse ne suffit pas à expliquer cette forme (cf. note 38).

ou é-je: sujet
un (e) non de sujet
o we conforme

α. Ad. j'ai écrit ses j'ignorais que → l'alphabet + l'usage soutenu entravé
e j'ai à la pause: les robes [rozəs]. La limite 2 de l'usage caté-
tonique (pas plus d'une féminine finale), dès MA - (impliquer par me
non-entravabilité) suffit à éliminer "donne-je" phonétique ə ə.

en position proclitique³⁰ ("je le dis") était féminin en position enclitique ("le dis-je"); en cette position il est, en particulier, sujet à la contrainte de non-fermeture des syllabes phonétiquement féminines, qui exclut la prononciation /diʒalprəmye/ pour "dis-je l^e premier". La possibilité de prononcer "fais-le l^e lundi" en économisant l'e qui suit l'enclitique est due à ce que celui-ci contient une vraie voyelle, et non un e muet (cf. II-A). De plus, on constate qu'un mot phonologique ne contient pas de voyelle féminine entravable. Il y aurait évidemment exception à cette contrainte si dans "donne-le", le pronom enclitique présentait un e muet; mais justement en cette position, il contient la voyelle /ö/.

Pour se rendre compte qu'il y a vraiment lieu de supposer l'existence d'une contrainte de non-entravabilité dans le mot phonologique, il faut se représenter l'ensemble des situations qui pourraient la violer. Celles-ci se résument pratiquement aux cas où un clitique de forme /C₁./³¹ se construit en enclise; comme les déterminants de nom (article "le", démonstratif "ce", etc.), les prépositions (comme "de"), sont toujours antéposés, il ne reste que les clitiques para-verbaux au nombre desquels on peut compter "que"/k./,³² "ne"/n./, "se"/s./, "je"/ʒ./, "me"/m./, "te"/t./, "le"/l./, "ce"/s./. Pour des raisons qui sont peut-être essentiellement syntaxiques, "que", "ne" et "se" ne se construisent qu'en proclise, et n'ont aucun répondant en enclise. Restent comme

30 Le mot de "proclitique", dû à Hermann, fait pendant au vieux mot "enclitique" désignant un clitique postposé. Si en grec ancien le concept d'enclise couvre des faits phonologiques précis sur le plan de l'accentuation, il est plus difficile à cerner sur ce plan en français, faute qu'on puisse y définir un accent du même type d'une manière sérieuse.

31 C'est-à-dire constitué exclusivement par un groupe d'au moins une consonne, dont la dernière consonne a un droit d'e. Il n'y a en fait qu'une seule consonne dans tous ces cas (forme /C./). Les clitiques de forme phonologique du type (C₁/ sans droit d'e sont forcément des variantes jonctives se syllabifiant avec la (semi)voyelle qui suit: ils ne sauraient entraver une voyelle précédente. Enfin la gémination, qui est vraisemblablement un procédé de liaison régressive, ne se produit pas en enclise.

32 A savoir le "que" neutre sans antécédent qu'on a dans "que fait-il", "que n'est-il venu", "je ne sais que dire", et dont le statut clitique rend compte de l'inacceptabilité de "que Pierre fait-il?"; ce clitique est satellisé par le juron "diable" ou sa variante "diantre" dans "que diable" et "que diantre". Sur une mise en question du statut clitique de "que" dans ces emplois, cf. l'étude d'Obenauer dans le présent recueil. Dans "sur ce" /sürsö/, "de moi", etc. et non pas /sürs./ ou "de me" /d.m./ (ou /dēm./), on n'est guère fondé à considérer "ce" ou "moi" comme clitiques. Cependant les prononciations du type de /purs./ ("pour ce") en ancien français (cf. encore "parce que") peuvent révéler un état de langue où le complément de la préposition n'était pas indépendamment accentué; cette situation, si elle s'était maintenue, entraînerait les inconvénients qu'on examine ici.

véritables candidats à l'enclise les pronoms composant la liste (2):

(2) Clitiques para-verbaux de forme /C₁./ sujets à post-position:

"je", "ce", "me", "te", "le"

En effet les pronoms sujets "je" et "ce" admettent l'inversion du clitique sujet dans "suis-je", "aurais-je", "est-ce", "serait-ce"; les trois autres sont post-posables, en principe, dans la construction impérative sans "ne" comme dans "dis-le", "dis-le-lui pas", "donne-m'en", "va-t'en", etc. Il est vrai que dans ces derniers exemples, ce n'est pas à une forme /C₁./ qu'on a véritablement affaire: le contraste de jonction (ici par forme d'éliision) suppose une forme /m/ ou /t/ sans droit d'e; une telle forme ne saurait menacer d'entraver la voyelle précédente, puisqu'elle se réduit à une consonne de jonction.

Nous pouvons maintenant constater les effets de la contrainte de non-entravabilité d'e féminin dans le mot phonologique: elle se trouve tournée de trois manières, et ... respectée d'une. Elle est tournée, 1) par remplacement par /ε/ dans l'assez littéraire "donnè-je" /dɔnɛʒ./, substituable à la forme * "donne-je" /dɔn.ʒ./ qui présenterait un ./ féminin entravable; 2) par stabilisation de l'e muet ou "instable" (remplacement par /ö/) dans "donne-le" /dɔn.lö/, substituable à la forme * /dɔn.l./ contenant un ./ féminin entravable; 3) par suppléance de formes à voyelle pleine dans "donne-moi" /dɔn.mwa/, "donne-toi" /dɔn.twa/, substituable aux formes * "donne-me" /dɔn.m./, * "donne-te" /dɔn.t./, pour la même raison. Elle est respectée par simple exclusion des formes fautives dans le cas de "ce", puisqu'on évite purement et simplement les formes du type de * "furent-ce" /für.s./, qu'on attendrait pourtant en face de "ce furent", "étaient-ce", "fut-ce", "seront-ce", du moins dans un style littéraire; peut-être est-ce la même contrainte qui empêche (dans le même style) l'incise * "me semble-ce" d'exister à côté de "ce me semble" et "me semble-t-il".³³ *fut-ce, * fussent-ce*

33 Pour Grevisse (§ 809, note 1, p. 754), "l'emploi du pluriel produirait des consonances désagréables" dans "furent-ce, eussent-ce été, c'eussent été", d'où en ces cas l'accord au singulier. Historiquement, l'hypothèse du remplacement par /ε/ d'un e féminin entravable par "ce" enclitique objet direct permet, pour le vers décasyllabe 889 de la "Ballade pour prier Notre Dame" (Le Testament Villon, I, p. 79), d'accepter comme métriquement correcte la version de Marot "Preservez moy, que point ie ne face ce" (où l'usage moderne du tiret et de l'accent grave donnerait "que point ie ne facê-ce", et même la version de l'édition Levet avec l'hémistiche "que je ne face ce" (interprété "que je ne facê-ce") et le texte de l'Arsenal ("que n'accomplisse ce"), si on admet d'y reconnaître une scansion lyrique (avec e féminin numéraire). A ce propos on notera que si l'inacceptabilité de l'inversion dans "furent-ce" paraît aujourd'hui une lacune à expliquer synchroniquement, il n'est pas exclu que la contrainte de non-entravabilité n'ait joué historiquement un rôle bien plus vaste jusque dans la syntaxe des clitics du type de "ce" sujet ou (autrefois) objet.

différence ?

*1) Ye un autre clitique qui s'inverse (du tout) : sa. sa, sa va → * Va-sa. Pourquoi? et pourquoi pas sujet par ce? L'm en incise qui admet inv. du clt ET du non-clit. (* prouve se) et de m: "Que prouve se + cela); m, en famille, avec pe, A quoi serv se? (?); donc pe pas simplement le du clt "se".*

B) Remplacement de /./ féminin entravable par /ε/ dans le mot phonologique: le dernier /./ féminin entravable d'un mot phonologique est remplacé par /ε/.³⁴

On verra plus bas les raisons du maigre rendement de cette règle, qui n'est utilisée, comme on vient de le voir, que pour l'inversion de "je", puisqu'on refuse * "donnè-le" /donɛl./, * "donnè-me" /donɛm./, * "donnè-te" /donɛt./ et * "furènt-ce" /fūrɛs./. Elle est exactement analogue au remplacement de /./ par /ε/ dans le mot; pour la hiérarchiser avec celui-ci considérons la suite sous-jacente "jete-je" /ʒ.t.#ʒ./ avant qu'aucun remplacement n'ait opéré; le remplacement par /ε/ dans le mot en déduit la suite /ʒɛt.#ʒ./, qui présente encore un /./ féminin entravable dans le mot phonologique; le remplacement par /ε/ dans le mot phonologique en déduit à son tour la suite /ʒɛtɛ#ʒ./, qui n'est pas correcte. Dans l'ordre inverse, le remplacement par /ε/ dans le mot phonologique produit la suite /ʒ.tɛ#ʒ./, qui ne présente plus, d'emblée, aucun /./ féminin entravable dans le mot, et représente bien la suite attestée "jetè-je". Inversement dans la suite "je jete" /ʒ.#ʒ.t./, le même ordre produit d'emblée la forme /ʒ.#ʒɛt./ qui correspond bien à la forme attendue "je jette". Le remplacement par /ε/ s'applique donc au mot phonologique d'abord, au mot ensuite. Plus généralement, il semble qu'il s'applique par priorité de la droite vers la gauche, ce qui revient, en l'occurrence, à dire qu'il s'applique d'abord aux unités supérieures. Cette hiérarchisation réduit au minimum le nombre des opérations, comme on l'a vu dans le cas de "jetè-je" (elle vaut également pour les morphèmes, dans la mesure où ils y sont sujets).

C) Causes du faible rendement du remplacement par /ε/ dans le mot phonologique: on peut d'abord observer ceci: tout clitique conserve sa forme normale en enclise, sauf si elle est du type /C₁./ et si de plus il peut se combiner avec d'autres enclitiques; en ce cas il y a suppléance. Se postposent donc sans changement "tu", "il(s)", "elle(s)", "nous", "vous", "on", "la", "lui", "leur", "y", "en"³⁵, et les variantes de jonction "l' " /l/, "m' " /m/ et "t' " /t/ (on notera cependant que la gémination ne se fait pas en enclise: * "emmenez-ll'en" /ãm.nellã/).

Parmi les clitiqes qui menacent la contrainte de non-entravabilité, le groupe (je, ce), qui ne présente pas de suppléance en enclise, résiste inégalement à la règle de remplacement; en effet les formes du type "jetè-je", ou "affirmè-je", si elles font littéraire, voire un peu ridicule (elles sont l'ornement constant du style parodique), s'emploient tout de même; tandis que

34 Cf. note 29 au sujet d'e "soutenu" au sens de Martinon.

35 Y compris leur éventuelle variante de jonction, telle que /vuz/ pour "vous" /vu/. On pourrait aussi mentionner le clitique (ou la suite de clitiqes?) "l'on" qui ne s'inverse pas.

remplacés de tu par toi? (alors faite marque cas). Non, ça ça vient d'un
 à peu près: "c'est toi qui le fentes", de "pe toi" non clitique (myel?).

les formes "furènt-ce" /fūrɛ#s./ ou "fussènt-ce" /fūsɛ#s./, qui présentent d'ailleurs un problème d'orthographe (notation du son /ɛ/ devant lettre nasale), sont peut-être concevables, mais sont inacceptables en tout style. Cette différence dans la résistance au remplacement s'explique; passé simple et accord pluriel, voire construction rare ("fussent-ce des héros, ils pourraient dormir"; "furent-ce des héros?"; "oui, me semble-ce") se cumulent, dans le cas de "ce" enclitique, avec la difficulté déjà ressentie dans "donnè-je"; or ces constructions semblent à peu près les seules qui puissent proposer un "ce" fauteur d'entravabilité. On peut donc supposer qu'en soi, la résistance au remplacement est à peu près égale pour "je" et pour "ce".

Soit maintenant les séquences suivantes formées par simple postposition d'un clitique sous sa forme ordinaire, avec en regard les formes qui résulteraient de l'opération aveugle de la règle de remplacement par /ɛ/, puis les formes attestées:

Forme sous-jacente hypothétique		Forme résultante par remplacement	Forme observée
(3) donne	dɔn.	=	=
(4) donne-le	dɔn.l.	dɔnel.	dɔn.lɔ
(5) donne-le-me	dɔn.l.m.	dɔn.lɛm.	dɔn.lɔmwa
(6) donne-le-lui	dɔn.l.lwi	=	dɔn.lɔlwi
(7) paie-le-leur	pey.l.lœr	=	pay.lɔlœr
(8) faites-le	f.t.l.	f.tel.	fɛt.lɔ
(9) faites-le-lui	f.t.l.lwi	fɛt.l.lwi	fɛt.lɔlwi
(10) faites-le-me	f.t.l.m.	fɛt.lɛm.	fɛt.lɔmwa
(11) seme	s.m.	sɛm.	=
(12) seme-le	s.m.l.	s.mɛl.	sɛm.lɔ
(13) seme-le-me	s.m.l.m.	sɛm.lɛm.	sɛm.lɔmwa
(14) seme-le-lui	s.m.l.lwi	sɛm.l.lwi	sɛm.lɔlwi

Il apparaît que si on laissait opérer la règle de remplacement en syllabe fermable dans le mot phonologique³⁶, dans le cas des pronoms "me", "te" et "le", il s'ensuivrait, en particulier, ceci: la forme du verbe ne serait pas

36 En diverses périodes de l'histoire du français semblent se deviner des tâtonnements dans la solution de l'entravabilité d'e féminin en enclise. Suivant Brunot qui renvoie aux Décisions de *Tallemant* (Brunot, tome IV, Première Partie, p. 196, note 2), "prononcer *dites-lé*", est un fait de corruption dû à la succession de deux e muets"; de plus "nous savons par Bérain qu'on disait *dites-le-moi*, mais *dites-lé*. Hindret préférait même cette façon de parler, mais elle fut abandonnée au commencement du 18ème siècle". Citons également Restaut qui écrit (p. 539): "Quand le pronom conjonctif le est mis après l'impératif, il doit toujours se prononcer avec le son foible de l'e muet, comme on le prononceroit, s'il étoit la dernière syllabe de tout autre mot. Ainsi dans *dites-le*, *demandez-le*, *aimons-le*, &c, *le* se prononce comme à la fin du mot *fidèle*, & non pas avec le son de l'é ouvert, *dites-lès*, *demandons-lès*, *aimons-lès*, comme on fait assez ordinairement". Pour Dumarsais, qui a l'article "E" de l'*Encyclopédie* critique les mêmes prononciations, "l'e prend plutôt alors le son de l'eu foible".

(= conjonctif de dat.)

d. Comme ~~je~~ ^{me} ~~je~~ { *jetè-je*, où le corps consonantique du radical ne possède aucune voyelle stable.

prédictible à partir simplement de sa place dans le paradigme (personne, nombre, temps, mode) et de la position du sujet. Elle dépendrait, en outre, de la connaissance de la chaîne entière des clitiques qui éventuellement le suivent; or un clitique qui n'est pas sujet, mais complément, ne régit pas le verbe, mais au contraire en dépend. La forme des clitiques eux-mêmes dépendrait des mêmes facteurs. En un mot le paradigme des clitiques et de leur appui serait bouleversé.

L'altération du paradigme par le remplacement, dans le cas de l'enclise des sujets "je" et "ce", est ou serait bien plus légère. En effet un clitique sujet s'inverse toujours seul ("le dis-je", et non "dis-le-je" ou "dis-je-le"), ce qui simplifie considérablement l'opération du remplacement;³⁷ de plus, le sujet régissant le verbe, la morphologie de celui-ci ne se trouve pas conditionnée par un complément dépendant de lui. La résistance au remplacement par /ε/ dans le mot phonologique est donc proportionnelle aux variations que celui-ci entraînerait dans le mot phonologique, c'est-à-dire en fait dans le verbe et les pronoms post-posés.³⁸

D) *Le contraste entre les formes "le" et "moi" et "toi" en enclise:*
soit le tableau:

(16)	forme de proclise	forme d'enclise	forme autonome
	tu <i>me</i> regardes	regarde- <i>moi</i>	tu regardes <i>moi</i> seul
	tu <i>te</i> regardes	regarde- <i>toi</i>	tu regardes <i>toi</i> seul
	tu <i>le</i> regardes	regarde- <i>le</i>	tu regardes <i>lui</i> seul
	/l./	/lɔ̃/	

ce tableau illustre le contraste suivant: en enclise, les formes /m./ et /t./ sont remplacées par les formes autonomes syntaxiquement correspondantes /mwa/ et /twa/, tandis que la forme /l./, au lieu d'être remplacée par une forme autonome telle que /lwi/, voit simplement son e instable se stabiliser (remplacement de /./ par /ö/). Pourquoi ces solutions différentes à la contrainte

37 En effet d'une part l'inversion du sujet clitique n'affecte aucun des autres clitiques (cf. "que ne le lui dit-il pas?"); et d'autre part, à la construction impérative sans "ne", il n'y a pas du tout de sujet.

38 On constate même que le remplacement par /ε/ devant "je" s'étend à des formes comme "écrive-je", "répondé-je", "voulé-je", "senté-je", etc. calquées sur le paradigme de la première conjugaison, dans des cas où peut-être on tend à éviter l'inversion de "écris-je", "réponds-je", "veux-je", "sens-je", et où toutefois les formes "j'écrive", "je réponde", "je vuole", "je sente", sont absolument inacceptables à l'indicatif. Ce phénomène, qui déborde le cadre de la présente analyse, devrait peut-être être expliqué de la même manière que la forme "créé-je" évoquée en note 29. Ce brouillage paradigmatique, complétant la difficulté originelle de l'entravabilité causée par "je" enclitique, a pu contribuer à la tendance généralisée dans le langage familier, de ne plus du tout inverser "je".

1 d'ailleurs applicable à je me !

de non-entravabilité? La raison en est, d'abord, que la suppléance de "le" par "lui" est exclue, la correspondance entre ces pronoms n'étant pas univoque; en effet le remplacement par "lui" ferait perdre deux sortes d'oppositions: 1) opposition casuelle; le clitique "le" étant complément direct et le clitique "lui" complément indirect, "le rendre" et "lui rendre" se confondraient dans "rends-lui" devenu ambigu; tandis que l'ambiguïté casuelle de "rends-moi" et "rends-toi" n'est pas introduite par la suppléance, puisqu'elle existe identique dans "me rendre", "te rendre"; 2) oppositions génériques; le clitique "lui" ne s'oppose pas à une forme féminine ("tu *lui* parles, à *elle*"), alors que le clitique "le" s'oppose au féminin "la" (d'où: * "tu *le* regardes, *elle*"); la confusion casuelle qu'on vient d'évoquer entraînerait une confusion générique à cet égard; de plus (et plus directement), le pronom autonome "lui" est forcément masculin, contrairement au clitique "le" qui au moins admet la valeur neutre; ainsi dans "je le vois", "le" peut représenter une personne aussi bien qu'une proposition ("je le vois, Pierre" et "je le vois, qu'il pleut"); dans "je le vois, lui", la référence à une proposition est exclue par la forme autonome "lui" (d'où le contraste entre "je le sais" et * "je sais même lui")³⁹; la suppléance de "le" par "lui" en enclise se ferait donc encore aux dépens de cette opposition, tandis que les formes "me" et "te" ont en commun avec les formes autonomes "moi" et "toi" l'absence d'aucune valeur générique. La suppléance de "le" en enclise par "lui" est donc simplement exclue par le fait que ces formes ne se correspondent pas par leurs valeurs casuelles et génériques.⁴⁰

Le contraste entre les formes "le" d'une part, et "moi" et "toi" d'autre part, en enclise, révèle donc, dans le dialecte dominant du français,⁴¹ la préférence pour une solution par suppléance morphologique à défaut de laquelle seulement cette sorte de suppléance phonologique que représente le remplacement par /ø/ est utilisée. On sait que hors des situations d'enclise, le remplace-

39 Par suite avec double détachement, on peut opposer absolument l'acceptable "Pierre, lui, je le vois" à * "Qu'il pleut, lui, je le vois". De même "le" peut neutraliser l'opposition singulier/pluriel dans des phrases comme "Fonctionnaires, nous le sommes", "Qu'il pleut et qu'il neige, on (le + *les) sait déjà". Contrairement à "il" ou "lui" et comparablement à "ça" ou "ce", "le" peut reprendre "cela", "ceci", "ce", une proposition ou une citation (valeur neutre en général).

40 On ne saurait donc admettre l'analyse de Benveniste (pp. 209-210), pour qui "d'après *il me le ... , il te le ...*, on attendrait **il le le ...* (...) On a (...) donc remplacé *le*, objet indirect de troisième personne, par *lui*".

41 Dans la mesure où on peut les interpréter, les données de l'*Atlas Linguistique* de la France semblent suggérer la diversité des solutions possibles au problème de l'enclise soulevé ici (en particulier voir les cartes 410 ("dis-le-moi") et 411 ("dis-le-lui"). L'une des solutions semble être la non-cliticisation comme dans "dis-le donc à may" noté approximativement /di dø a may/ (Chéméré, n° 467) pour "dis-le-moi".

↑
La sorte de 'me' fermes
de conserver /l/ ?

ment par /ö/ a un large rendement comme l'attestent "sur ce", "et ce, pour rien", "ce en quoi", "ce faisant", "le je est haïssable", "un e muet". *attention à cet ex.?*

E) *Aspects de la fonction analogique*: on a vu qu'à une contrainte phonétique de non-fermeture syllabique semblait correspondre une contrainte phonologique de non-entravabilité de voyelle, c'est-à-dire, en quelque sorte, une contrainte de "non-fermabilité" syllabique. La règle de remplacement par /ε/ porte dans sa formulation même une généralisation du concept phonétique de syllabe fermée à celui de voyelle entravable (syllabe "fermable"). Le passage phonologique du fermé au "fermable" ou de l'entravé à l'entravable est de nature analogique. On pourrait fort bien supposer une règle de remplacement de /./ par /ε/ en syllabe fermée, conformément à laquelle un mot comme "appel" aurait deux formes variantes /ap.l/ et /apεl/, donc trois réalisations /apl/, /apεl/ et /apεl/, selon la structure syllabique de la chaîne phonétique; ainsi on admettrait /apεllwētε/ pour "appel lointain", /apεlwanyε/, /apεlwanyε/ (sans pause) et /apεl-εlwanyε/ (avec pause) pour "appel éloigné". La régulation analogique contenue dans le concept d'entravable simplifie cette diversité.

Le tableau des hypothèses (3) à (15) montre que dans le cas de l'enclise, la régulation de ce syntagme qu'est le mot phonologique s'opère au détriment de la régularité des mots qui le composent, si on en laisse le soin à la règle de remplacement par /ε/; on a vu, dans ce cas, le rôle que pouvaient jouer diverses sortes de suppléances; mais il reste à préciser l'extension du domaine où elles opèrent.

Les formes enclitiques /lö/, /mwa/ et /twa/ n'apparaissent pas simplement là où la présence des formes /l./, /m./ et /t./ rendrait un e muet précédent entravable, comme ce serait le cas dans *"donne-le"* (/l./, *"donne-me"* ou *"donne-te"*; elles apparaissent aussi bien après une forme verbale ou pronominale à finale masculine comme dans "rends-le" /rälö/, "rends-moi" ou "rends-toi" qu'on substitue à *"rends-le"* /räl./, *"rends-me"* ou *"rends-te"* qui seraient des formes parfaitement acceptables (la dernière, par exemple, homophone du nom "rente"). Leur emploi dépasse même cette simple extension puisqu'elles apparaissent dans n'importe quelle position intérieure d'enclise, comme dans "rends-moi-la" ou "rends-le-lui" (prononçable /rälölwi/ et non /rällwi/, donc ne présentant pas la forme /l./)⁴². Ainsi, pour savoir la forme

42 L'ordre des clitiques dans ces suites ne fait pas toujours le consensus des puristes; cependant "rends-moi-la" est, au moins, bien meilleur que les inacceptables *"donne-me-la"* ou *"rends-me-les"*. D'autre part l'extension du remplacement par /ö/ en position interne comme dans "rends-le-leur" n'est pas le fait de tous les locuteurs, certains semblant admettre /rällöer/. Cependant la majorité des locuteurs censés suivre le bon usage me semblent opposer par exemple /brälle/ pour "branle-les" à /rälölöer/ pour "rends-le-leur".

l'ordre des clitiques en français parlé p 10

braille

de ces pronoms clitiques, il n'est pas nécessaire de savoir quels autres clitiques les accompagnent, ni en quelle position, ni comment se termine la forme verbale: il suffit de savoir s'ils sont enclitiques ou non; s'ils le sont, ils prennent de toute manière une forme garantissant la non-entravabilité dans le syntagme. Il s'agit, à ce niveau, d'analogie distributionnelle⁴³.

Comme on l'a déjà noté, la présence de formes non autonomes dans "va-t'en", "mène-m'y", "emporte-l'en" ne fait pas exception à la généralisation précédente: les formes jonctives /m/, /t/ et /l/ doivent nécessairement contraster sur le plan phonologique avec les formes normales correspondantes /m./, /t./ et /l./. On devine cependant l'ébauche d'une généralisation de la suppléance à ces formes-mêmes. Déjà, si des formules courantes du genre de "va-t'en" passent inaperçues, l'emploi de "donne-m'en" est peut-être moins fréquent dans le parler familier, où "éloigne-t'en" et plus encore "emmène-m'y", "garde-t'en" ou "mets-l'y" sont quasiment exclus; on évite certaines de ces formes même dans le bon usage; dans l'usage plus familier, on peut leur substituer, dans la mesure où elles gênent, les formes de suppléance. Ainsi on risque d'entendre "mets-le-z-y", "garde-toi-z-en", "emmène-moi-z-y", mais non pas *"va-toi-z-en", rendu superflu par l'acceptabilité parfaite de "va-t'en"⁴⁴. Ainsi dans le cas des variantes de jonction, un phénomène d'analogie distributionnelle se devine, à peine ébauché.

On pourrait exprimer l'inconvénient des clitiques de formes /C₁/ en enclise, en disant qu'ils admettent des réalisations de forme /C₁/ (sans usage du droit d'e) qui ne peuvent se syllabifier d'une manière autonome et qui,

43 C'est donc en quelque sorte le "risque" d'être sous l'accent, plutôt que le fait d'y être effectivement, qui suffit à justifier la présence des formes autonomes, dites "toniques" ou "fortes", des enclitiques. Notons à ce sujet que contrairement à une opinion communément admise (cf. par exemple Damourette & Pichon, tome VI, pp. 308-309), qu'on dise "dis-me" /dim./ ou "dis-moi", et /dil./ ou /dilø/ pour "dis-le", cela n'empêche nullement le pronom de pouvoir être enclitique dans ces quatre cas, c'est-à-dire de se combiner avec une unité antérieure pour former un tout globalement accentué. De la même manière, on rejettera l'idée qu'historiquement l'apparition de formes autonomes ("toniques") substituées à des formes à e muet en enclise, manifeste la disparition de l'enclise même (idée acceptée, par exemple, par Martinon, p. 150, note 2 et Rydberg passim); comme nous l'avons vu, c'est le statut d'enclise qui, indirectement, a entraîné dans certains cas le recours à des formes autonomes simplifiant le paradigme, compte tenu de la contrainte de non-entravabilité.

44 Cf. Grevisse, § 505, pp. 442-443: "On évite généralement les constructions m'y, t'y, après un impératif (cf. Vaugelas, Rem., p. 95), et l'on préfère y-moi, y-toi: Mènes-y moi (...) D'ailleurs les constructions mènes-y-moi, confies-y-toi ne sont pas elles-mêmes fort usitées. La plupart du temps on prend une autre tournure: Je vous prie de ...".

devant certaines consonnes, doivent forcément se syllabifier à l'aide d'une voyelle précédente: l'entrave de cette voyelle manifeste leur possibilité de dépendance syllabique "à gauche"; le remplacement par des formes à vraie voyelle exclut cette dépendance. Cette formulation permet (non exclusivement, peut-être) de rendre compte de l'absence de gémination en enclise; une consonne gémignée étant traversée par une frontière syllabique, son premier élément doit forcément s'enchaîner syllabiquement à la syllabe qui le précède. La gémination a précisément pour fonction de créer une dépendance syllabique à gauche, en sorte qu'on peut la supposer exclue par la même contrainte qui fait éviter les clitiques de formes /C₁./: un pronom enclitique doit être syllabiquement indépendant du contexte gauche.

V Du bon usage des pataquès GN'

Dans les exemples suivants:

(17)	N'en cueille pas N'y va pas Il picole	Cueilles-en Vas-y Picole-t-il	Cueille-les Va-t'en -
------	---	-------------------------------------	-----------------------------

l'orthographe manifeste la présence, devant pronom enclitique jonctif, d'une consonne normalement absente, du moins à l'impératif, dans la graphie; cette consonne est représentée comme une simple consonne de liaison dans le cas de "cueilles" et "vas", graphies identiques à celles des formes indicatives "tu cueilles" et "tu vas"; mais en l'absence d'un tel modèle, dans "picole-t-il", "va-t-on", etc. l'orthographe ne simule même pas une liaison ordinaire et traite la consonne comme épenthétique. Sur le plan strictement phonologique et synchronique, il ne serait peut-être pas facile de décider dans quels cas exactement on peut parler de consonne de liaison, dans quels cas, de consonne de transition. Il nous suffira d'admettre que certaines au moins de ces consonnes sont épenthétiques, et de constater, en outre, que devant clitique jonctif, soit par liaison ordinaire, soit par épenthèse, il y a toujours une consonne en enclise.

L'idée (reçue) que les consonnes de transition dans le groupe verbal servent principalement à éviter les hiatus n'est pas soutenable. Elle n'explique pas pourquoi dans le style où "donne-moi-z-en" (avec transition) est possible, *"donne-moi-en" est inacceptable alors que "donne-lui-en" est admis; ni pourquoi, alors que la consonne s'insère entre clitiques dans "donne-moi-z-en" et "donne-lui-z-en", elle ne peut s'insérer dans *"tu lui z-en donnes". Sur-tout elle n'explique pas pourquoi on insérerait une consonne dans "picole-t-il", "cueilles-en", chante-t-on", etc., alors qu'en l'absence de cette consonne

on aurait les formes sans hiatus **"picole-il"*, **"chante-on"* et **"cueuille-en"*, qui d'ailleurs, historiquement, sont largement attestées. → st d'un type *l'att.*

Supposons donc que ces consonnes n'existent pas, et qu'on doive appliquer la règle de remplacement dans les suites suivantes:

(18)

Formes sous-jacentes sans transition		Formes dérivées par remplacement par <i>ε</i>	
a. emmene	/ām.n./	emmène	/āmen./
b. emmene-il	/ām.n.#il/	*emmene-il	/ām.n.#il/
c. emmene-en	/ām.n.#ā/	*emmene-en	/ām.n.#ā/
d. emmene-la	/ām.n.#la/	emmène-la	/āmen.#la/
e. emmene-l'en	/ām.n.#l#ā/	emmène-l'en	/āmen.#l#ā/

Au niveau du mot phonologique, la règle opérerait dans (18)a. d'une manière satisfaisante; puis au niveau du mot, elle opérerait dans (18) d. et (18) e. d'une manière aussi satisfaisante; mais dans (18) b. et (18) c., elle n'aurait pas lieu d'opérer: comme les tirets le suggèrent dans la graphie, les pronoms para-verbaux sont plus étroitement liés au verbe en enclise qu'en proclise (c'est un trait de l'enclise en général; cf. "ce chien-là", et non **"ce-chien là"*); en particulier, ils ne sont pas séparables par une pause de la séquence dont ils dépendent; ainsi on peut dire "tu le lui ... donnes", mais non pas "donne-le- ... lui" /donlō-lwi/. De même dans **"cueuille-en"*, **"picole-il"* ou **"entre-y"*, l'enclitique étant inséparable du verbe, l'e féminin de celui-ci serait obligatoirement économisé et on exclurait au même titre les formes du type */ātr-i/ avec pause ou celles du type */ātrai/ avec usage d'e. Dans (18) b. et (18) c., le /n/ du verbe amener n'étant pas censé entraver la voyelle qui le précède est traité comme les consonnes de jonction, et l'e féminin ne peut être remplacé par /ε/. L'existence des enclitiques jonctifs a donc virtuellement le même effet que celle des enclitiques de forme /C₁./: elle tend à dérégler l'uniformité du paradigme; mais alors que les clitiques de forme /C₁./ le feraient en multipliant les remplacements par /ε/, les clitiques jonctifs le feraient en bloquant ce remplacement. De plus, la régularisation est opérée d'une autre manière, les clitiques jonctifs n'ayant ni forme variante, ni un /./ qu'il suffise de stabiliser: c'est l'extension des consonnes épenthétiques, sur le modèle des consonnes de liaison, qui maintient en ce cas l'uniformité du paradigme.

Comme on a pu le remarquer, accessoirement, les consonnes épenthétiques peuvent étendre leur rôle régulateur à la forme des pronoms enclitiques. En effet le contraste entre "donne-moi-z-en", acceptable dans un style familier, et **"donne-moi-en"* qui ne le semble guère, semble indiquer que la consonne de

d. pe. cf. continuité des Clit. C.: en attendant la DYS du verbe (Pade)
 on fait *insensé* au prochain, pourvu qu'il possède une
 V; pb d'orientation temporelle, d'autonomie énonciative, plutôt que de
 syntaxe abstraite. ?

transition contribue ici à justifier l'absence de la variante de liaison /m/ au lieu de /mwa/ devant l'enclitique jonctif "en". Ainsi s'explique, en regard, l'acceptabilité de "donne-lui-en", où la forme normale "lui" ne contraste pas avec une forme de liaison qui, là, n'existe pas.

Dans des formes comme "va-t-on" ou "vas-y", la consonne de transition est inutile, compte non tenu de l'économie générale du système. Là encore, on constate la généralisation d'un procédé des cas utiles aux cas analogues; dans le bon usage, le pataqués des fausses liaisons en /z/ et en /t/ est authentifié dans tous les cas où le verbe précède un enclitique jonctif⁴⁵.

On pourrait dire que la systématisation des liaisons, liaisons factices et pataqués en enclise garantit la simplicité du paradigme verbal en garantissant son indépendance syllabique à l'égard des clitiques qui le suivent: elles empêchent l'enchaînement sporadique de la dernière consonne du verbe sur la chaîne enclitique. Cette systématisation complète symétriquement le rôle du remplacement par "le" /lə/, "moi" et "toi", et l'interdiction de la gémation, qui évitent l'enchaînement régressif de la chaîne enclitique sur le verbe en particulier.

α. Il faudrait montrer, pour rendre me O je probable ou
 a ft, qu'hectorius, se dialectal^{is}, les consonnes
 épenthétiques en enclise apparaissent d'abord, de
 préférence^{is}, de les cas qui je juge fatigués.

45 L'inacceptabilité de *"donne-lui-t-en", *"vat-y", *"picole-z-elle" montre qu'il reste un minimum de motivation dans l'origine désinentielle du pataqués.

APPENDICE SUR LA SYLLABATION

Cet appendice ne vise qu'à éclairer partiellement quelques-uns des aspects de la syllabation en français qu'on a supposés admis dans cette étude. En effet cette étude, comme celles sur "Le droit d'e" et sur "H et la syllabation: expressions disjonctives", qui lui sont apparentées, ne vise pas d'emblée à proposer une théorie de la syllabation, mais seulement à illustrer d'une manière largement intuitive le conditionnement syllabique de la phonologie du français. Les "postulats de syllabation" qui suivent ne sont donc guère plus qu'un complément explicatif à l'analyse proposée ici du remplacement par /ε/. Ils sont censés concerner la chaîne phonétique ou "superficielle" plutôt que des suites de phonèmes "abstraites", et ceci justifie la place qu'y occupe la notion de pause (arrêt quelconque dans la chaîne). A cet égard cette étude s'écarte de celles où on suppose l'existence d'une syllabation plus ou moins "profonde", éventuellement transformable par des règles capables, par exemple, de déplacer, dans l'engendrement d'une suite, les limites syllabiques. Dans le cas précis du remplacement par /ε/, exemplaire à cet égard, la seule motivation d'une syllabation "abstraite" serait fournie par le manque d'attention aux faits de systématisation et d'analogie.

POSTULAT I: Toute séquence phonologique admet au moins une interprétation phonétique syllabée selon laquelle elle est une suite de syllabes éventuellement séparées par des pauses et sujettes notamment aux postulats qui suivent. Sinon elle n'est pas acceptable.

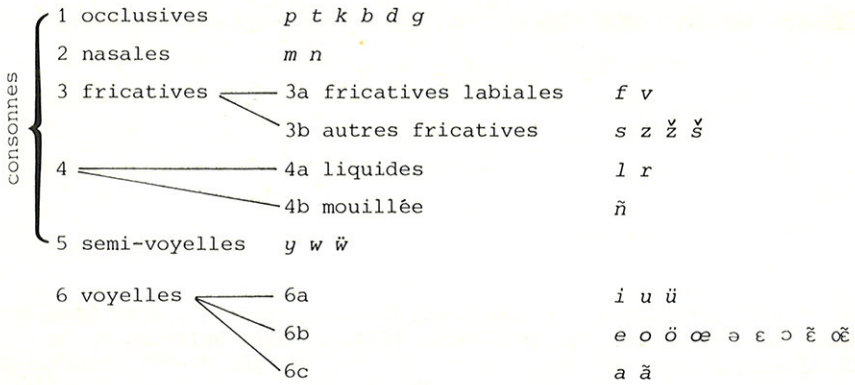
POSTULAT II : Une syllabe ne contient pas de pause.

POSTULAT III: Une réalisation de phonème appartient à une et une seule syllabe.

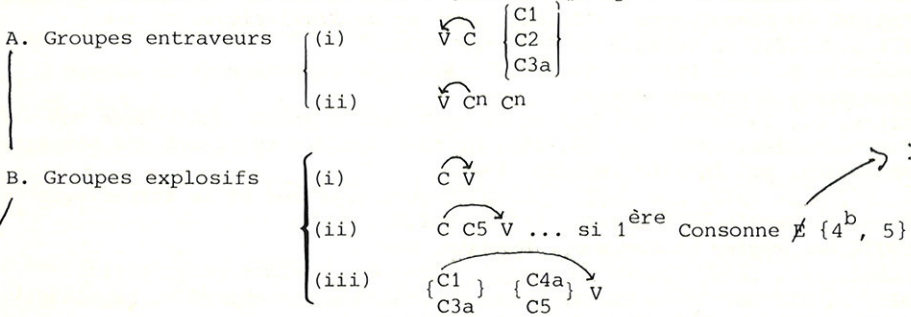
POSTULAT IV: Une syllabe contient une et une seule voyelle (au sens de: élément syllabique, comme opposé à consonne).

POSTULAT V: On admet suivant Delattre une classification (suivant l'aperture) des sons en six classes (1 à 6), qu'on précise sur certains points à l'aide d'indices lettres, dans le sens de l'aperture croissante:

Le qui manque ici est essentiel l'explication de la notion de signal (autorésumé...), commun dans un syllabe, et certains internes doubles. [a] est un signal; [k] est une modulation sans un postérieur tel que [ak], [ka] sont des signaux. Sa définition de fait mal de chose, et fermet d'2 de structure en constituants.



On notera par flèche comme dans $\widehat{X} \widehat{Y}$ ou dans $\widehat{Y} \widehat{X}$ que l'élément X appartient à la même syllabe que l'élément Y, ceci supposant l'absence de pause (postulat II). Par simplification on posera les règles suivantes d'enchaînement progressif (groupes "explosifs") ou régressif (groupes "entraveurs") :



Par exemple B (ii) signifie qu'en l'absence de pause, dans une suite (consonne quelconque + semi-voyelle + voyelle), si la première consonne n'est pas *ʁ, y, w* ou *ɥ*, elle appartient à la même syllabe que le troisième élément (et par conséquent que le second, les syllabes formant une suite, selon le postulat I).

C Enfin notant par la barre | une limite de syllabe, et par la réduplication de la variable "x" une gémignée quelconque, on posera l'hypothèse de séparation:

$x | x$

↓ implique Aii

- Pref. peu G d'alt. seul permet des mots du type B c'est-à-dire $m \ y \ \underline{\underline{m}}$ pas besoin de regarder "à gauche"; de B ∈ Pref C d'Alt.
- "A" ~~est~~ fait partie de A ∪ B de même d'ailleurs en $C_n | C_n$ (gémignées)
- Revenir A_i en : $\overleftarrow{V} C \geq 3a$ à partir de suite.
- Revenir B_{ii} : $C \geq 4e C5 V$ (n'a + besoin de condition)

REFERENCES

- Benveniste, E.: "L'antonyme et le pronom en français moderne", dans *Problèmes de Linguistique Générale, II*, Gallimard, 1974, et dans *Bulletin de la société de linguistique de Paris*, tome LX, fasc. I, pp. 71-87, Klincksieck, 1965.
- Brunot, F., 1947: *Histoire de la langue française*, tome IV, Colin.
- Corneille, P., 1950: *L'Illusion*, dans *Théâtre complet*, Gallimard.
- Cornulier, B. de, 1974: "Expressions disjonctives: H et la syllababilité", communication au colloque *Méthodes en syntaxe du français*, Paris et polycopié, Luminy.
- 1975: "Le droit d'e: e et la syllababilité", dans *Mélanges Georges Mounin I, Cahiers de Linguistique d'Orientalisme et de Slavistique*, n° 5-6, I.L.G.E.O.S., Université de Provence, Aix.
- Damourette, J. & E. Pichon, 1911-1927: *Essai de grammaire de la langue française*, d'Artrey, Paris.
- Delattre, P., 1944: "L'aperture et la syllabation phonétique", dans *The French Review*, XVII, pp. 281-285; et dans *Studies in French and Comparative Phonetics*, pp. 163-167, Mouton, 1966.
- Dell, F., Août 1970: *Les règles phonologiques tardives et la morphologie dérivationnelle du français*, Ph.D., M.I.T., E.-U.
- 1973: *Les règles et les sons*, Hermann, Paris.
- Déroulède, P., 1879: *Chants du soldat*, 62ème éd., Calman Lévy, Paris.
- Dubois, J. and Co, 1971: *Dictionnaire du français contemporain*, Larousse.
- Dumarsais, article "E", *Encyclopédie de Diderot*.
- Gilliéron & Edmont, 1903: *Atlas linguistique*, 9ème fasc., Champion.
- Grevisse, M., 1964: *Le bon usage*, 8ème éd., Duculot, Gembloux, Belgique.
- Hugo, V., 1962: *Les contemplations*, Garnier frères.
- Malécot, A., 1975: "The glottal stop in French", dans *Phonetica*, 31.1, pp.51-63.
- Mallarmé, S., 1945: *Oeuvres complètes*, pub. par Mondor et Jean-Aubry, Gallimard.
- Marouzeau, J., 1945: "Quelques aspects du relief dans l'énoncé", dans *Le français moderne*, vol. XIII, n° 3-4, pp. 161-168.
- 1969: *Précis de Stylistique Française*, Masson.
- Martinet, A., & H. Walter, 1973: *Dictionnaire de la prononciation française dans son usage réel*, France-Expansion, Paris.
- Martinon, P., 1913: *Comment on prononce le français*, Larousse.
- Ménage, G., 1675: *Observations sur la langue française*, 2ème éd., Barbin, Paris.
- Restaut, P., 1765: *Principes de la grammaire française*, 11ème éd., Vve Lottin, Paris.
- Rydberg, G., 1907: *Geschichte des Französischen*, Almqvist & Wiksells, Uppsala.
- Schane, S., 1968: *French phonology and morphology*, M.I.T. Press, E.-U.
- 1972: "The hierarchy for the deletion of French e muet", dans *Linguistics*, vol. 82, avril 1972, pp. 63-69, Mouton.
- Villon, F., 1974: *Le Testament Villon*, pub. par J. Rychner et A. Henry, tome I, texte et tome II, commentaire, Droz, Genève.